



Paris dans ses arrondissements

MINEURS ISOLÉS ET JEUNES MAJEURS EXILÉS

La capitale s'engage

Dans le cadre des 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et dans la continuité des observations faites au gouvernement français par le comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Myriam El Khomri, adjointe chargée de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée, a conclu à l'Hôtel de Ville, une journée débat sur le thème « Quelle protection pour les mineurs isolés étrangers ? ».

Cette journée, organisée en partenariat avec les associations France Terre

d'Asile (FTDA) et Enfants du Monde Droits de l'Homme (EMDH) avec tous les professionnels du secteur, s'inscrit dans un contexte difficile pour Paris, en raison d'arrivées de plus en plus nombreuses de mineurs étrangers fuyant leur pays, la capitale étant devenue leur premier lieu de refuge en France.

Le département de Paris prend actuellement en charge, au titre de l'aide sociale à l'enfance, 875 mineurs isolés étrangers, soit une progression de 60 % depuis un an, pour un coût annuel de 35 millions d'euros.

Les responsabilités confiées aux départements par la loi du 5 mars 2007, sans compensation financière et sans réelle prise en compte des réalités du terrain de la part de l'Etat, ont conduit en novembre 2008, le département de Paris à compléter le dispositif de mise à l'abri financé par l'Etat, le faisant évoluer de 100 à 120 places.

Aujourd'hui, du fait :

- de la saturation des capacités d'accueil à laquelle est confronté le département ;
- du refus de prise en compte par l'Etat

En France, cette année...



L'itinérant n° 784 — Du lundi 30 novembre au dimanche 6 décembre 2009 • VI



de la spécificité parisienne, ce qui constitue un manquement à son obligation de garantir entre les territoires une égalité de traitement ;

- des conclusions du groupe de travail mis en place par Eric Besson rendues publiques hier, qui, malgré quelques ouvertures, ne proposent pas de moyens supplémentaires pour mettre à l'abri et assurer une prise en charge sociale et éducative à ces jeunes ;
- des observations faites par les acteurs de terrain qui souhaitent donner une traduction concrète aux recommandations formulées dans le cadre de cette journée débat ;

Myriam El Khomri a annoncé, en conclusion du colloque :

- la création pour l'hiver de 20 à 30 places de mise à l'abri avec des activités en journée permettant d'aider les jeunes migrants à préparer leur projet d'intégration ; elles seront ouvertes dans le cadre du plan Grand Froid en partenariat avec l'Etat, dès le mois de décembre dans le 15^e arrondissement ;
 - le projet d'une structure de 25 places offrant des hébergements et un suivi éducatif en journée pour les mineurs isolés étrangers. Financée par la Ville de Paris et gérée par France Terre d'Asile, elle sera ouverte au début de l'année 2010 dans le 10^e arrondissement ;
 - la mise en place d'un observatoire à Paris, courant 2010, chargé de formuler des propositions concrètes pour améliorer la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Véritable instance d'expertise et de suivi, il regroupera tous les acteurs institutionnels et associatifs concernés par le suivi des mineurs isolés étrangers.
- Face à un phénomène dépassant largement le territoire parisien, Paris :
- rappelle la nécessité d'une approche collective et concertée avec l'Etat ;
 - et renouvelle sa demande de création d'une plateforme régionale de coordination et d'orientation des mineurs étrangers isolés.